



# Commune de Vully-les-Lacs

Salavaux, le 18 août 2020

## Préavis municipal No 2020 / 09

Point No 8 de l'ordre du jour de la séance du 29 septembre 2020

### Demande de crédit de CHF 134'000.00 pour l'installation d'un nouvel éclairage public au chemin des Vignes à Cotterd, au chemin de Bellevaux à Chabrey et au Chemin des Marguerites à Chabrey

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### Préambule :

L'éclairage public joue un rôle important au sein de notre Commune, contribuant à la sécurité routière (véhicules et piétons) et au confort des habitants. La gestion du parc de nos points lumineux se complexifie, car les exigences sont de plus en plus grandes :

- Les points lumineux doivent éclairer les routes selon les normes en vigueur. Ces normes fixent la luminosité, l'emplacement des points lumineux et leur nombre à l'aide d'outils de simulation utilisés par le fournisseur. La commune ne possède pas ce genre de logiciel.
- Les points lumineux doivent gêner le moins possible les riverains.
- Dans le futur, les points lumineux devront être programmables par zone dans le but de pouvoir réduire leur luminosité au cœur de la nuit.  
A l'avenir, les points lumineux devront pouvoir incorporer un détecteur de mouvement.
- A terme, il faut tendre à une uniformisation des types de points lumineux sur notre commune et donc, les modèles choisis doivent être disponibles dans les 5 ou 10 ans.
- Les mâts et les points lumineux doivent être compatibles avec l'infrastructure qui appartient au Groupe E.
- La mise en route d'un point lumineux se fait de concert entre le fournisseur du point lumineux et le propriétaire de l'infrastructure.

Le type de point lumineux qui sera utilisé dans ce projet est le type officiel utilisé pour le remplacement de points lumineux trop gourmands en énergie (plan d'assainissement) ou de points lumineux cassés.

Modèle du groupe E :



Modèle de la Romande Energie :



### **Objet du préavis :**

La densification des habitations a vu naître de nouveaux quartiers. De nouveaux habitants sont venus s'installer, plus nombreux, dans les quartiers en périphérie des centres de nos villages. Il s'agit souvent de familles avec de jeunes enfants.

De ce fait, la Municipalité a étudié le prolongement de l'éclairage public à Chabrey et Cotterd et propose de réaliser le projet suivant :

Détail du budget :

Village	Label	NB points lumineux	Points lumineux	Branchement	Génie civil	Total
Cotterd	Villas du haut	8	CHF 13'921.-	CHF 10'070.-	CHF 6'215.-	CHF 30'206.-
Cotterd	Villas du bas	7	CHF 12'181.-	CHF 4'976.-	CHF 14'888.-	CHF 32'044.-
Cotterd	Vignes	9	CHF 15'661.-	CHF 5'816.-	CHF 7'893.-	CHF 29'370.-
Chabrey	Ch. de Bellevaux	3	CHF 5'398.-	CHF 1'939.-	CHF 670.-	CHF 8'007.-
Chabrey	Ch. des Marguerites	3	CHF 5'398.-	CHF 1'939.-	CHF 2'900.-	CHF 12'197.-
Frais de raccordement						CHF 668.-
Coordination Fournisseur multiples						CHF 2'000.-
Imprévus: déplacements groupe E						CHF 2'000.-
<b>Total</b>		<b>30</b>	<b>CHF 52'558.-</b>	<b>CHF 24'740.-</b>	<b>CHF 32'566.-</b>	<b>CHF 116'492.-</b>

Divers et imprévus

15%+ arrondi

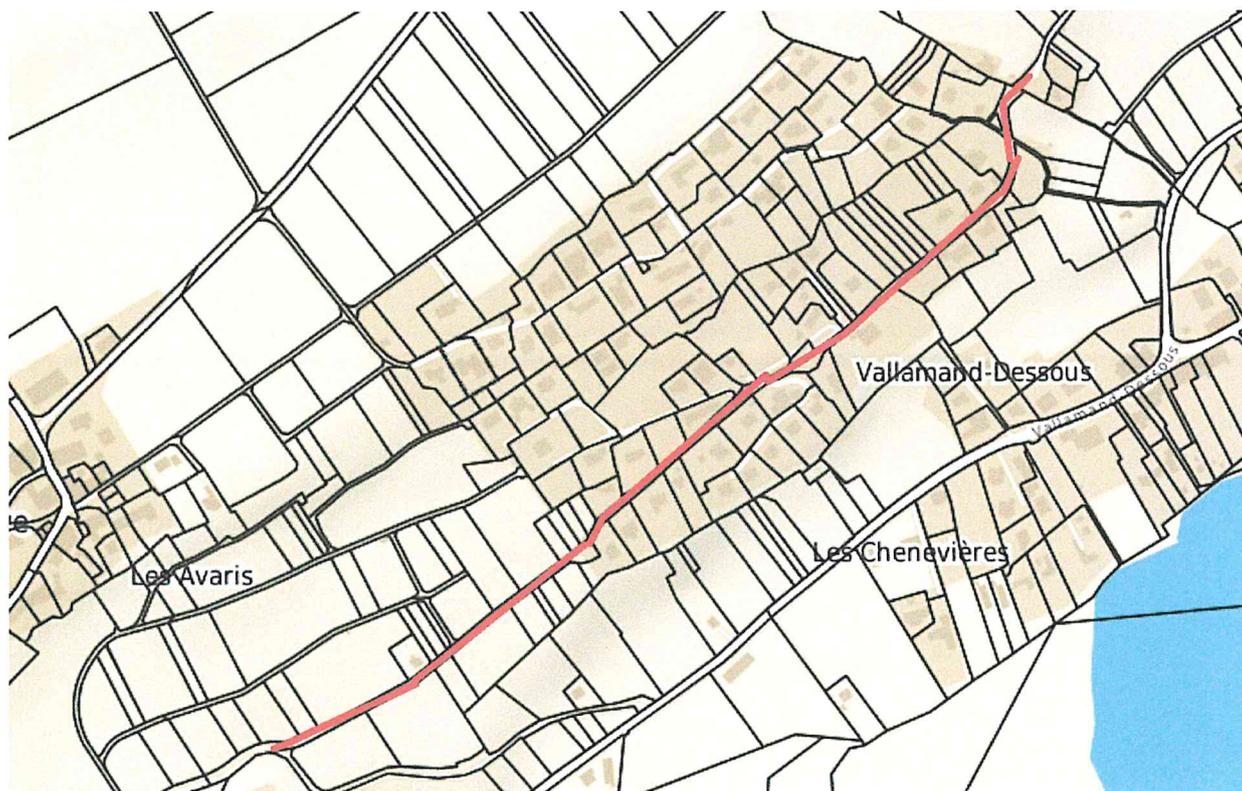
CHF 134'000.-

Le budget de chaque tronçon est divisé en 3 parties :

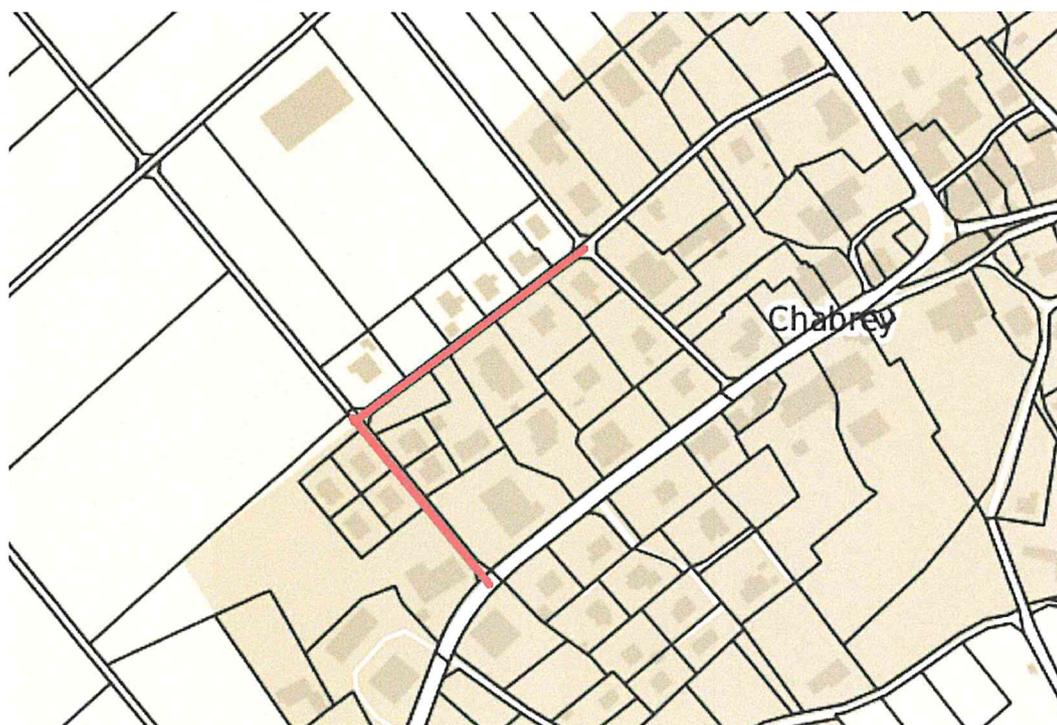
1. Points lumineux : il contient le prix des lampes et des mâts.
2. Branchement Groupe E : le Groupe E est propriétaire de l'infrastructure et ce forfait est obligatoire pour relier le point lumineux à cette infrastructure en incluant les tests obligatoires de conformité et de mise en service.
3. Génie civil estimation : les travaux de génie civil ne sont pas nécessairement importants pour chaque tronçon, car dans 2 des 5 tronçons les sites pour poser les mâts sont déjà presque prêts. Le coût est une estimation qui sera peut-être réduite si ces travaux peuvent profiter de synergie avec d'autres travaux.

Un aperçu géographique des tronçons est reporté dans les extraits de cartes ci-dessous :

Cotterd : 3 tronçons du chemin des Vignes avec 24 points lumineux



Chabrey, chemin de Bellevaux et chemin des Marguerites : 2 tronçons avec 6 points lumineux



### **Déroulement des travaux:**

Les travaux seront menés de manière conjointe avec le fournisseur de points lumineux, le Groupe E propriétaire des infrastructures et synchronisés avec d'autres travaux de génie civil pour réduire les coûts.

## Financement :

La Municipalité propose le financement de la manière suivante :

- Par la trésorerie courante CHF 134'000

## Conclusions :

Fondé sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL

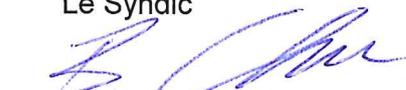
- vu le préavis municipal N° 2020 / 09,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

## Décide :

- d'autoriser la Municipalité d'utiliser le crédit demandé dans le but d'effectuer l'installation d'un nouvel éclairage public à Cotterd et à Chabrey,
- de lui accorder un crédit de CHF 134'000.00,
- de financer ce montant de la manière suivante :
  - o CHF 134'000 par la trésorerie courante,
- d'amortir l'investissement de CHF 134'000.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 13'400.00 par année, par le chapitre 82.
- 

## AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

  
B. Clerc



La Secrétaire

  
S. Baumann